

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

Ces Conditions Générales de Vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison d'hôtes « **Le Mas des Flaneraies** » situé à 488, route de la prévôté, 84210 ALTHEN DES PALUDS.

Elles constituent le contrat de réservation entre la propriétaire Sylvia BADESSI et le client concernant un séjour en chambre d'hôtes.

### Notre engagement

La propriétaire, Sylvia BADESSI, s'engage à faire tout leur possible pour réserver aux hôtes un accueil chaleureux, leur assurer un séjour agréable et leur faciliter la connaissance de la région.

### Durée du séjour

Le présent contrat de réservation est conclu pour une durée déterminée. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux sauf accord de la propriétaire.

### Validation de la réservation

Après réception de votre demande de réservation, vous recevez par courrier électronique une confirmation des dates demandées et nous vous demandons de régler les arrhes dans un délai d'une semaine. La réservation est effective à la réception des arrhes correspondant à 30% du montant total du séjour. Les arrhes sont encaissées à réception de votre envoi. Un accusé de réception confirmera la bonne réception de l'acompte.

En cas de non-paiement pendant la période spécifiée, la propriétaire se réserve le droit de disposer de la ou les chambre(s) d'hôtes. Aucune obligation ou responsabilité ne sera recherchée pour la propriétaire de la part du client.

Le versement des arrhes peut s'effectuer :



Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315	00001	08028283711	66			
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib			
Domiciliation			BIC			
CAISSE D'EPARGNE CEPAC			CEPAFRPP131			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1131	5000	0108	0282	8371	166
<b>Agence</b> LE PONTET CC AVIGNON NORD  533 AVENUE LOUIS BRAILLE  84130 LE PONTET TEL: 3241			<b>Intitulé du compte</b> LE MAS DES FLANERAIES  488 RTE DE LA PREVOTE  84210 ALTHEN-DES-PALUDS			

### Paiement par le client

Le solde de la réservation est à régler le jour d'arrivée à la propriétaire.

Le paiement s'effectue par carte bancaire ou en espèces. Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

## **Annulation par le client**

Toute annulation doit être notifiée par :

- Lettre à Sylvia BADESSI « Le Mas des Flaneraies » situé à 488, route de la prévôté, 84210 ALTHEN-DES-PALUDS/France)

Ou par

- Courrier électronique (lemasdesflaneraies@free.fr) adressé à Sylvia BADESSI.

En cas d'annulation :

- 1 Semaine avant le début du séjour, la propriétaire conserve les arrhes.
- Entre 1 et 4 semaines avant le début du séjour, les arrhes restent acquises à la propriétaire, sauf si la propriétaire a la capacité de louer la(les) chambre(s) pendant cette période.
- Plus de 4 semaines, les arrhes sont restituées au client.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation voyage à vos frais.

## **Heure d'arrivée**

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation à partir de 17h00. Prévenir en cas d'arrivée après 19h00.

Sans préavis si le client ne se manifeste pas avant 19h00 le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et la propriétaire peut disposer de la ou les chambre(s) d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis à la propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

## **Heure de départ**

Les chambres seront libérées avant 10h30. Le départ tardif au-delà de ces horaires sera facturé 30 €/personne.

## **Changement des chambres**

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, la propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité et des installations équivalentes. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

## **Capacité**

Le présent contrat de séjour est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, la propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de la propriétaire. En cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## **Animaux et règles intérieures**

Pour des raisons d'hygiène, d'allergies et de tranquillité des hôtes, les animaux de compagnie ne sont pas admis. Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé :

- De ne pas fumer et vapoter dans les chambres et à l'intérieur des bâtiments. Fumer est possible sur les terrasses extérieures et dans le jardin en utilisant les cendriers mis à disposition ou sur demande.
- De ne pas manger dans les chambres (salle des petits déjeuners quand le temps ne permet pas de manger à l'extérieur).

Toute attitude irrespectueuse envers les autres hôtes et/ou les lieux et/ou la propriétaire peut entraîner l'annulation immédiate de la réservation et le départ immédiat des hôtes irrespectueux.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

### **Equipement et entretien**

Les chambres d'hôtes sont louées avec le linge de lit et les serviettes de bains fournis.

Les serviettes de piscine ne sont pas fournies et il est fortement déconseillé de prendre les serviettes de bain dédiées à la chambre.

Les serviettes sont changées à votre demande.

### **Usage de la Piscine**

La piscine est ouverte de 09h00 à 20h00 (sauf par grand vent).

Un guidage initial par la propriétaire est indispensable avant la première utilisation.

L'usage de la piscine est réservé uniquement aux membres de la famille ou amis de la propriétaire et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.

L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et unique responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants qui en ont la garde pendant le séjour.

Il est conseillé à tout utilisateur de la piscine d'être couvert par une assurance responsabilité civile défense et recours. La propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident ou de noyade.

### **Responsabilité**

« Le Mas des Flaneraies », la propriétaire décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures aux biens ou personne se trouvant sur la propriété, peu importe la cause.

L'utilisation de la piscine est entièrement aux risques et périls des utilisateurs.

### **Visiteurs, accès aux lieux**

Les visiteurs des clients en chambres d'hôtes sont acceptés seulement après accord de la propriétaire.

L'accès au Mas des Flaneraies, est réservé aux clients et visiteurs déclarés. La transmission des clés aux visiteurs ou autres personnes n'est pas acceptée et peut entraîner l'annulation immédiate de la réservation.

### **Acceptation des Conditions Générales de Vente**

Les présentes conditions de vente sont disponibles sur le site et modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces Conditions Générales de Vente sont réputés acquis dès le versement des arrhes.

Le non-respect des Conditions Générales de Vente et des consignes de savoir-vivre peut être considéré comme rupture de contrat à l'initiative du client. En cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Informatique et libertés**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Le Mas Cantarelles s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

### **Litige**

En cas de litige et à défaut d'accord à l'amiable, seules les autorités de résolution du litige du lieu dont dépend la propriétaire seront compétentes.

Fait à Althen-des-Paluds le, 12 janvier 2023